

# Enfer et paradis fiscal

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 1891

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009919>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

prévue par le texte de l'initiative. Le Parlement pourrait s'appuyer sur la compétence qui lui est donnée par le texte de l'initiative. En revanche, cette option irait clairement à l'encontre de la volonté des initiants qui entendaient imposer une expulsion automatique. En outre, le résultat ressemblerait à s'y méprendre au texte du contre-projet qui a été expressément rejeté par le souverain.

Le Parlement n'a que deux autres possibilités.

La première – et la plus extrême – serait de dénoncer les traités internationaux qui posent problème avant d'adopter une législation d'application. Il serait toutefois exagéré que la Suisse se mette au ban du Conseil de l'Europe en résiliant la CEDH et sacrifie son avenir économique en mettant fin aux accords bilatéraux avec l'UE pour renvoyer quelques délinquants.

La deuxième serait de transposer

littéralement la nouvelle disposition constitutionnelle dans la législation, ce qui engagerait la responsabilité internationale de la Confédération: les conséquences d'une violation délibérée par un Etat de ses engagements internationaux varient d'un traité à l'autre. En l'espèce, il faudrait entre autres s'attendre à des turbulences avec l'UE – une résiliation des accords supposerait toutefois l'unanimité des 27 et paraît improbable – et à une condamnation par la Cour de Strasbourg dans quelques années qui nous imposerait un retour au *statu quo ante*.

La Constitution prévoit également que «*la Confédération et les cantons respectent le droit international*» (art. 5, al. 4<sup>6</sup>). Cette disposition, introduite à la faveur de la révision totale de 1999, consacre le principe de la primauté du droit international sur le droit interne.

L'interprétation conforme – y

compris contre les intentions des initiants – paraît la solution la plus respectueuse de ces principes. Mais elle réclamera beaucoup de courage politique de la part du Conseil fédéral et du Parlement.

Elle aurait aussi le mérite de renvoyer l'UDC à ses responsabilités: en proposant des initiatives contraires au droit international, ce parti prend le risque que ses propositions soient inapplicables (DP 1857<sup>7</sup>).

A défaut, la balle sera – comme pour l'interdiction des minarets qui était elle directement applicable – dans le camp du Tribunal fédéral qui sera inévitablement amené à contrôler après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi la conformité au droit international des futures expulsions prononcées par les autorités d'application. Le feuilleton du renvoi des étrangers est loin d'être terminé.

## Enfer et paradis fiscal

André Gavillet • 29 novembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16090>

### **Une hypocrisie à souligner après le rejet de l'initiative «pour des impôts équitables»**

Les sondages ont averti dans des délais utiles que l'initiative fiscale socialiste séduisait une majorité d'électeurs. Délai utile à Economiesuisse, qui a déclenché une feu d'artillerie lourde contre ce projet. Tir coûteux, démagogique mais efficace. Le parti socialiste ne disposait

évidemment pas des mêmes moyens, matériels et humains – le (au singulier) spécialiste romand Alain Berset étant engagé sur tous les fronts.

L'hypocrisie de cette campagne fut l'évocation de la compétence fiscale des cantons, considérée comme un pilier du fédéralisme. Hypocrisie parce que les cantons s'accommodent de l'intrusion de la Confédération dans leur champ réservé, y trouvant intérêt. La prétendue «saine»

concurrence fiscale intercantonale est en réalité un effet paradoxal de l'impôt fédéral direct (IFD), qui applique les mêmes règles sur tout le territoire.

Les cantons ont réclamé, obtenu et, malgré la péréquation (RPT), préservé une ristourne sur les montants de l'IFD prélevés dans leurs frontières. Cette ristourne est de 15% en principe, mais de 10% au moins. L'IFD devient de la sorte une

ressource «cantonale». Dès lors, forts de cette recette, de petits cantons peuvent établir des barèmes attractifs sur lesquels ils gagnent peu ou rien. Qu'importe! La recette fiscale est assurée par l'IFD.

L'IFD est, en revanche, un gêneur dans la mesure où, dans

toute la Suisse, il définit les personnes morales selon des critères uniformes. Les cantons ont donc obtenu, quand fut discutée la loi sur l'harmonisation, de pouvoir conserver leur pratique. C'est ainsi que fut préservé le droit particulier des sociétés dites d'administration et surtout celui

des holdings qui fait tant réagir l'Union européenne. Là, on a atteint le point extrême de la concurrence puisque les bénéficiaires sont imposés au taux cantonal zéro, c'est-à-dire non imposables.

Enfer ou paradis fiscal? A coup sûr, dévoiement du fédéralisme.

## On a aussi voté dans les villes alémaniques

Yvette Jaggi • 28 novembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16074>

### Revue de quelques scrutins significatifs dans les cités d'outre Sarine

Une autre image de cette Suisse alémanique très expulsive en cette journée de votation...

#### Bâle: encore moins de trafic individuel motorisé

Les trois communes du canton de Bâle-Ville ne se contentent pas de faire un usage déjà record des transports collectifs. Elles vont devoir encore réduire de 10% la part de la motorisation privée dans l'ensemble du trafic, suite à l'adoption du contre-projet à une initiative des milieux écologistes qui demandait de fait une diminution de l'ordre de 25%. Effectifs et proportions ont donné lieu ces derniers mois à un débat aussi passionné qu'imprécis. Le Grand Conseil a d'abord voulu recommander l'approbation de l'initiative, puis il a élaboré un contre-projet que le gouvernement estime partiellement inapplicable. Autant dire que l'approbation de ce contre-projet par 54,7% des citoyens de Bâle-Ville n'aura guère d'effet concret, à part les

dix millions de francs destinés aux cheminements piétonniers et aux aménagements destinés aux cyclistes, qu'il est prévu de réaliser dans les années 2011 à 2014.

#### Berne et Saint-Gall: sortir du nucléaire

Les citoyens des villes de Berne et de Saint Gall ont défini leur avenir énergétique. Même configuration dans les deux villes: une initiative populaire, soutenue par le PS, les Verts et diverses organisations écologistes vise la sortie du nucléaire à des conditions jugées inacceptables par les autorités locales. Lesquelles présentent un contre-projet, qui préconise certes le même objectif mais une démarche différente. Ainsi, Berne veut se préparer à recourir exclusivement à des énergies renouvelables dès 2039 (au lieu de 2030 selon l'initiative). De son côté, les élus de Saint-Gall opposent à l'initiative leur «concept énergie 2050» qui prévoit un approvisionnement en électricité progressivement libéré du nucléaire dans les quatre décennies à venir et non dans les

plus brefs délais. A Berne comme à Saint-Gall, les citoyens ont rejeté l'initiative (par 51,2% et 58,6% des votants) et accepté le contre-projet (60,6% et 61,4%). En bref, le but est maintenu, les contraintes changent.

Dans la foulée, les citoyens saint-gallois ont accepté un audacieux projet de centrale géothermique. Les travaux de forage et de construction ainsi que l'extension du réseau de chauffage à distance sont budgetés à 159 millions de francs, investis par les Services industriels de la ville.

#### Schaffhouse: ne pas sortir d'Harmos

C'est à la faible majorité de 51,7% que les citoyens du canton de Schaffhouse ont décidé de rejeter l'initiative populaire *SH ohne Harmos* et donc de maintenir leur adhésion à ce concordat sur les programmes scolaires auquel le Grand Conseil schaffhousois avait donné son accord le 29 octobre 2007 – une première historique. Seules sept communes sur vingt-sept ont tenu bon. Parmi elles, la seule ville du canton, qui en est aussi la